



Projet de label RAMSAR pour les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre

CNPN du 9 octobre 2017

11/10/17

1



SOMMAIRE

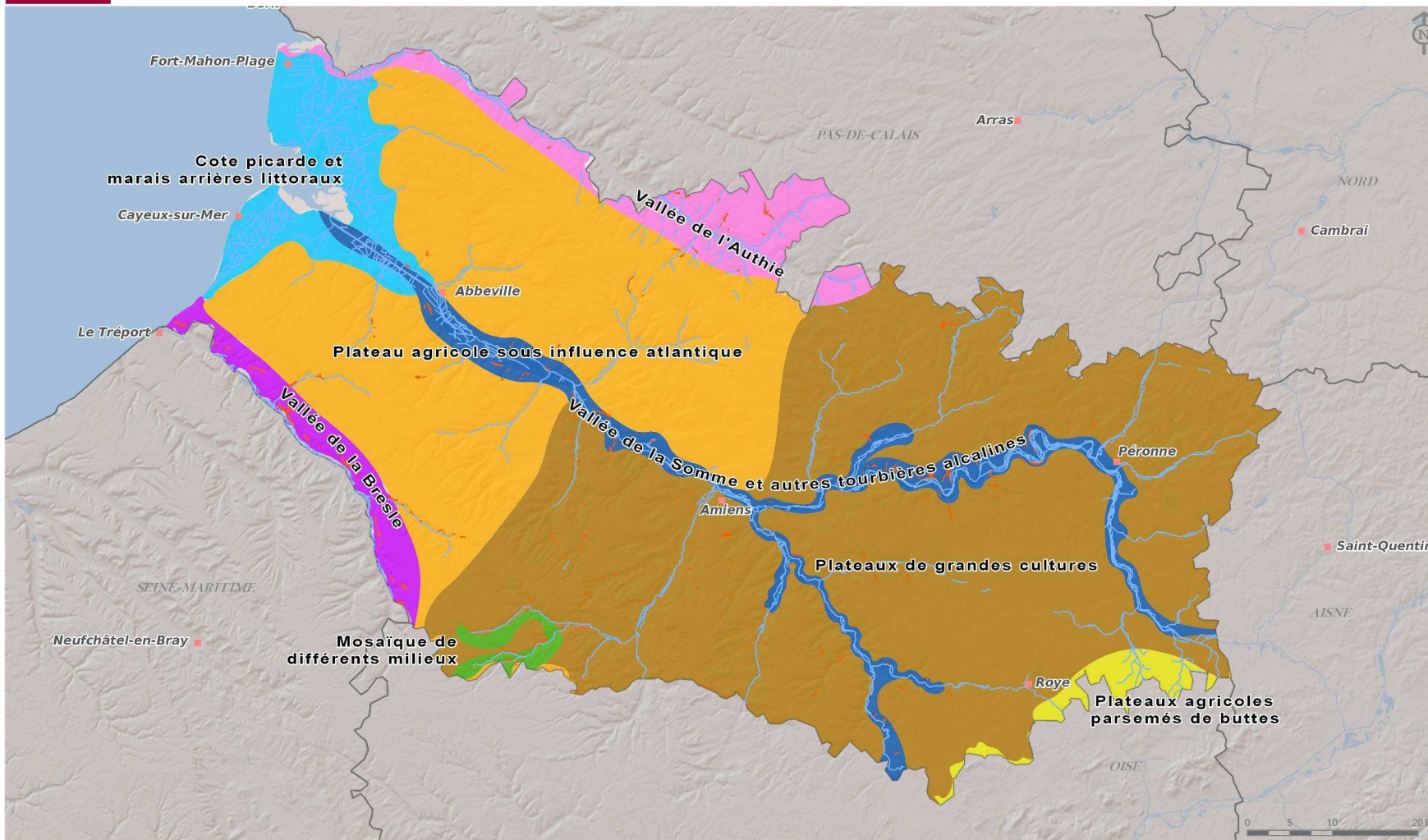
1. Contexte géographique et physique
2. Actions du Conseil départemental
3. Plus-value attendue d'une désignation Ramsar
4. Construction du périmètre
5. Présentation des 6 critères retenus
6. Menaces pesant sur le site
7. Concertation et co construction du projet
8. Perspectives à moyen-court terme



1- Contexte géographique et physique

- 70 % de la population départementale
- Capitale historique de Picardie
- Bassin versant qui englobe la quasi totalité du département
- Coeur historique et économique du département
- Monuments naturels et historiques, paysages d'exception : baie de Somme, Cathédrale, Hortillonnages
- « Canal du midi » pour le Nord
- Carrefour de capitales européennes « Londres-Bruxelles-Paris »





- | | | |
|--|---|--|
| ■ Côte picarde et marais arrières littoraux | ■ Plateaux agricoles parsemés de buttes | ■ Milieux de pelouses calcaïques |
| ■ Mosaïque de différents milieux | ■ Vallée de l'Authie | — Réseau hydrographique |
| ■ Plateaux de grandes cultures | ■ Vallée de la Bresle | |
| ■ Plateau agricole sous influence atlantique | ■ Vallée de la Somme et autres tourbières alcalines | |

Sources / Réalisation
 BD CARTO®, BD CARTHAGE - ©IGN - Paris 2010
 Argis/The World Shaded Relief
 Zonages : CG de la Somme
 Réalisation : BIOTOPE, 2012.

Projet de label RAMSAR pour les vallées tourbeuses de la Somme et de l'Avre



Un fonctionnement hydraulique complexe

4 entités distinctes

156 km de canal et Somme canalisée

145 km de propriété départementale

Gestion de l'eau : 25 écluses, 55 km de contre-fossés,

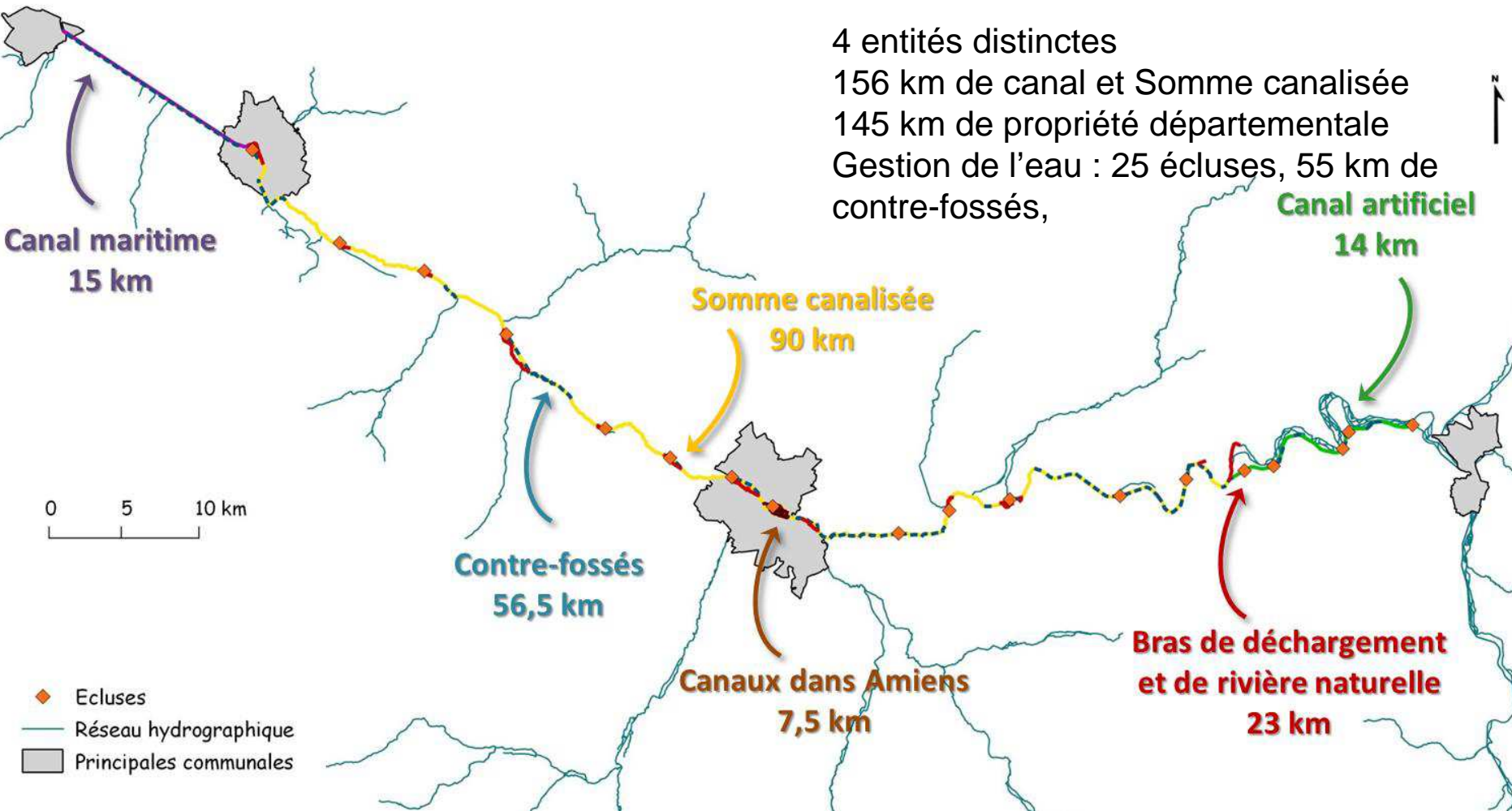
Canal artificiel
14 km

Somme canalisée
90 km

Contre-fossés
56,5 km

Canaux dans Amiens
7,5 km

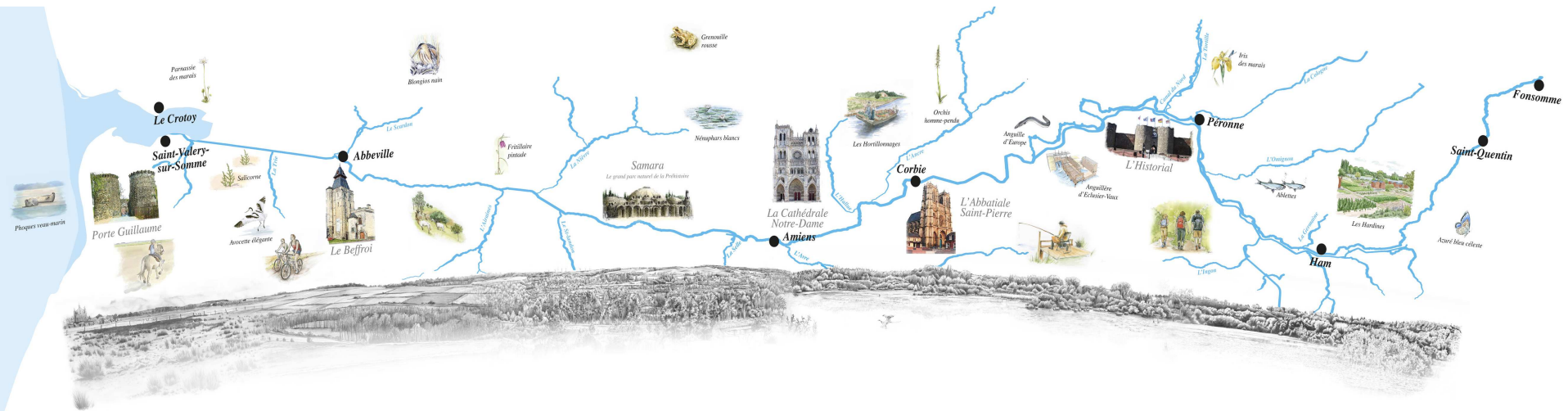
Bras de déchargement
et de rivière naturelle
23 km



Une zone humide façonnée par l'Homme en interaction avec le fleuve/canal



Une vallée qui conjugue nature/loisirs/patrimoine/histoire/culture



2- Actions du Conseil départemental

2,1 - En maîtrise d'ouvrage

- Compétence départementale sur les espaces naturels sensibles et schéma départemental des espaces naturels
- Propriétaire et gestionnaire de près de 300 ha d'espaces naturels sensibles et 800 ha de domaine fluvial
- Grand Projet Vallée de Somme : vélo route vallée de Somme, parcours des belvédères, signalétique, maisons éclésières...



2.2 - En partenariat



• **Partenariats pour la gestion des ENS** : Convention avec le CENP de gestion écologique des ENS départementaux, convention tripartite CELRL/CD/CENP, CPO avec le CENP pour le développement d'un réseau d'espaces naturels préservés

1500 ha de zones humides gérées activement (plans de gestion, programmes de travaux, suivis scientifiques...) dont 159 ha en protection réglementaire



• **Partenariats pour la valorisation des ENS** : Fédérations de chasse et de pêche, CPIE Vallée de Somme, OT locaux

5 huttes pédagogiques, 5 sites en PDIPN, 4 sites avec promenades embarquées, 5000 scolaires accueillis



• **Partenariats territoriaux** : plan d'action en faveur de l'élevage avec la Chambre d'agriculture et le CENP, Plan Somme (accompagnement des maîtres d'ouvrage), convention EPTB

11 700 ha en MAEC, plan de gestion du fleuve Somme, 2 périmètres SAGE

3 – Plus-value attendue d'une désignation Ramsar

- **Préserver la biodiversité et les paysages à une échelle fonctionnelle**
- **Mettre en lumière l'arrière-pays** dans la continuité de la Baie de Somme
- **Valoriser et faire connaître** le patrimoine naturel, les paysages, les valeurs sociales et culturelles associées aux zones humides (chasse, pêche...), les actions de gestion...
- **Renforcer la dynamique de projets** de préservation et mise en valeur des zones humides en impliquant plus leurs acteurs (associations, projet de PNR, ..)
- **Apporter une gouvernance** (rencontres thématiques, plan de gestion intégrateur ...) et favoriser les échanges (site Ramsar Baie de Somme...)
- **Bénéficier des échanges régionaux et nationaux**



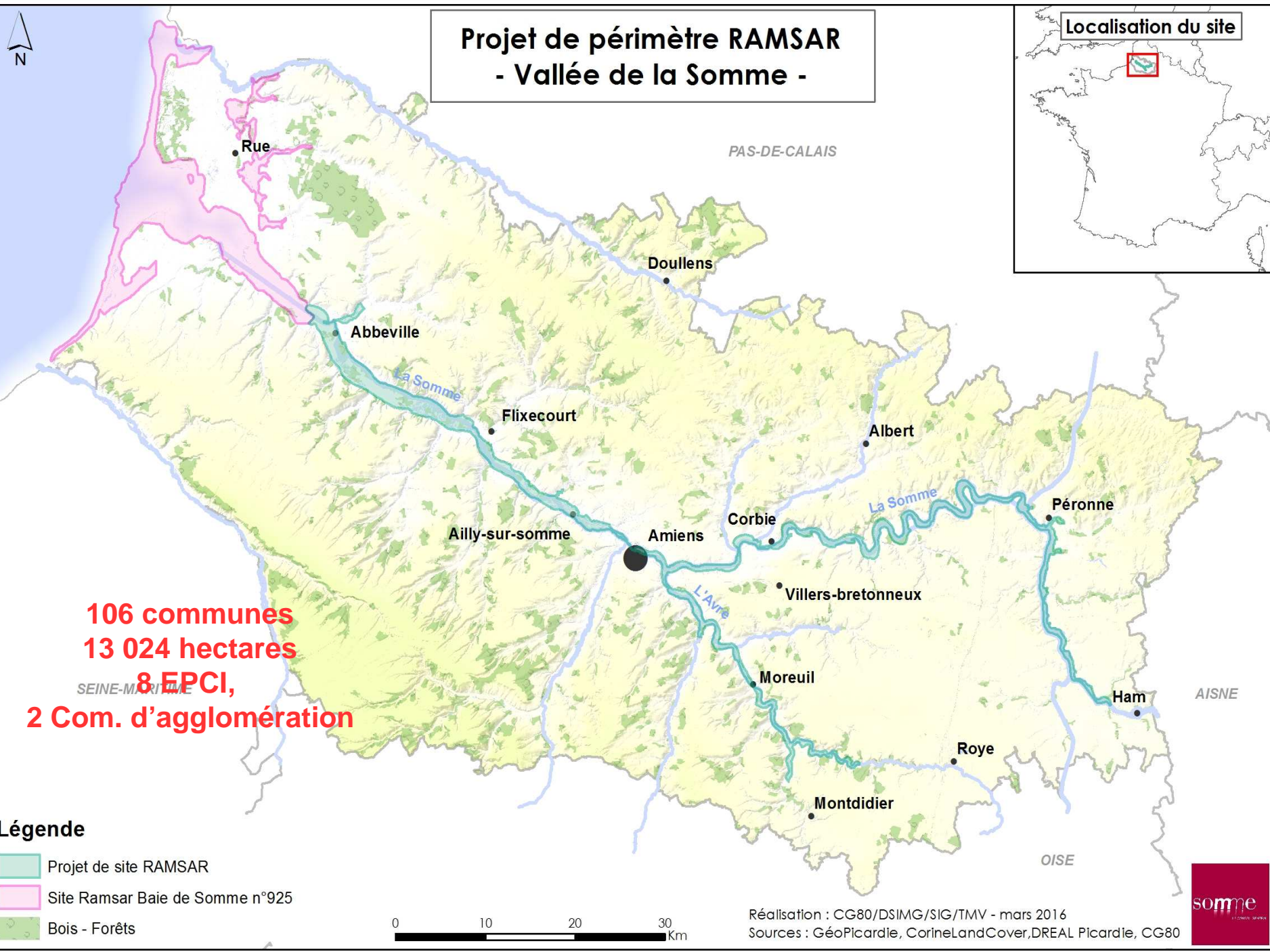
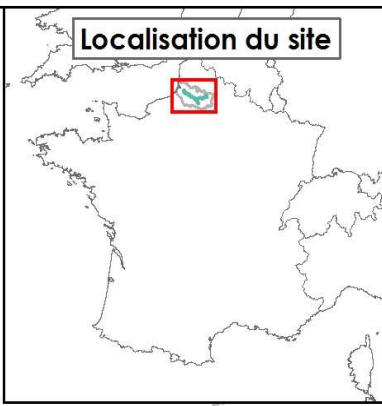
4 – Construction du périmètre

- Continuité au sein du site proposé et avec le site Ramsar de la Baie de Somme
- Englobe les périmètres Natura 2000 :
 - ❖ quatre ZSC des vallées de la Somme et de l'Avre
 - ❖ ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme »
- Prend en compte les fonctionnalités en intégrant les périmètres et les objectifs des deux SAGE Haute-Somme (validé) et Somme aval (en cours)
- Reprend et précise les zones à Dominante Humide de l'Agence de l'Eau
- S'appuie sur les aires de répartition des espèces et des habitats repris pour proposer 6 critères



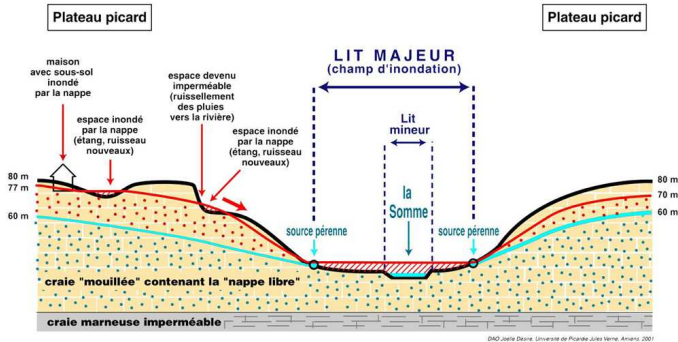


Projet de périmètre RAMSAR - Vallée de la Somme -



4 – Présentation des 6 critères retenus

Critère 1 : représenter un type de zone humide naturelle rare ou unique :
complexe de milieux tourbeux constituant une des plus vaste tourbière alcaline du Nord de l'Europe avec 20 000 ha



COUPE À TRAVERS LE PLATEAU PICARD ET LA VALLÉE DE LA SOMME :
situation "normale" (en bleu) et situation "avril 2001" (en rouge)
(Emmanuel Désiré)

Services hydrologiques rendus :

Stockage des eaux en cas de crue
PGRI 2016-2021 : Stratégie locale de gestion des risques inondation et 2 TRI

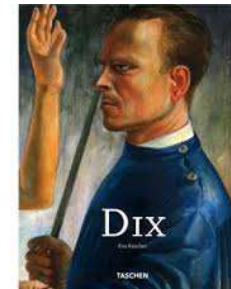
Autres services écosystémiques

Identité paysanne : élevage, maraîchage
37 % de l'effectif départemental des huttes, 20 000 pêcheurs...



Autres intérêts

- **Berceau de l'archéologie préhistorique** : premières traces d'occupation humaine de l'Europe du Nord-Ouest, principal faciès culturel du Paléolithique ancien (Acheuléen)
- **Intérêt géologique** : système de dix terrasses fluviales faisant référence au niveau européen
- **Patrimoine bâti** : Cathédrale d'Amiens inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, Beffrois d'Abbeville, Amiens et Corbie intégrés au dossier des beffrois du Nord-Pas-de-Calais
- **Histoire** : bataille de la Somme, 2de guerre mondiale...
- **Paysages inspirants** : Jules Verne, Hector Mallot, Blaise Cendrars, Robert Graves, Jean-Baptiste Corrot, Alfred Mannessier, Otto Dix
- **Histoire locale** : tourbe, inventions, contes et légendes



Critère 2 : abriter des espèces vulnérables ; menacées d'extinction ou gravement menacées rares et communautés écologiques menacées

Ache rampante (Annexe II Directive Habitats, Annexe 1 convention de Berne et protégée national) : plus de 4000 m² sur le site



Liparis de Loesel (Annexe II Directive Habitats et protégée national) : plus de 300 individus sur le site



Locustelle luscinoïde (LC liste rouge UICN, espèce protégée aux conventions de Berne (faune sauvage en Europe) et de Bonn (espèces migratrices), en danger en France) : population parmi les plus importantes de France



Vertigo étroit (Annexes II et IV Directive Habitats, Vulnérable en Europe) : population parmi les plus importantes de France

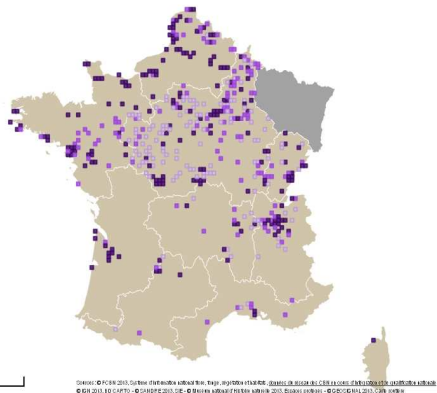
Anguille européenne (CR liste rouge UICN, espèce annexe V convention protection milieu marin de l'Atlantique Nord-Est) : fleuve index dans le plan de gestion national

Calamagostide blanchâtre (EN liste rouge UICN) :
parmi les plus importantes populations de France

Laïche à deux étamines (LC liste rouge UICN,
Protégée régionale) : rarissime en plaine

Dryoptéris à crêtes (VU liste rouge UICN, protégée
nationale) : une des plus grandes méta-populations
de France

Grande douve (LC liste rouge UICN, protégée
nationale) : une des plus grandes méta-populations
de France



Type de zone humide	Représentatif	Rare	Unique ou exceptionnel
Aulnaies-boulaies à sphaignes	X	X	
Herbiers à characées		X	X
Herbiers à Utrriculaire		X	X
Herbiers à Nénuphar blanc	X	X	
Tremblants	X	X	
Tourbière basse alcaline	x	x	
Prairie humide tourbeuse et bas-marais	x	x	
Roselière et Cariçaie	x		
Marais maraîchers			x



Critère 3 : abriter des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière

Contexte biogéographique original : apparition d'espèces pré continentales (*Ulmus laevis*...) vers l'est dans un contexte climatique océanique à océanique dégradé

Expression d'une grande diversité d'habitats dans une succession dynamique: végétations pionnières (mares à characées...)/herbiers aquatiques/bas-marais/roselières et mégaphorbiaies/aulnaies tourbeuses

Importantes populations animales et végétales associées aux milieux tourbeux : **Vaste continuité écologique** : oiseaux (Blongios nain...), entomofaune (Agrion de mercure...) et ichtyofaune (Anguille européenne)



Critère 4 : concerner une étape critique du cycle biologique d'une espèce menacée

Anguille européenne (CR liste rouge UICN, espèce annexe V convention protection milieu marin de l'Atlantique Nord-Est) : fleuve index dans le plan de gestion national



Etangs de la Haute-Somme : site majeur de grossissement de l'espèce
Enjeu de franchissement des ouvrages sur la Somme et le canal
Suivi sur deux installations : passe-piège (montaison) et anguillère (dévalaison)

Critère 7 : abriter une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale

Brochet (LC liste rouge UICN, vulnérable en France) : belle population et zones de frayère naturelles



Anguille européenne (CR liste rouge UICN, espèce annexe V convention protection milieu marin de l'Atlantique Nord-Est) : anguillettes, anguilles jaune et argentées



Critère 8 : servir de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent les stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs

Poissons migrateurs : Anguille européenne, Lamproie fluviatile, Saumon d'atlantique

Contexte ésocypriicole : Brochet

Contexte salmonicole : Chabot, Vandoise



Enjeux spécifiques :

Continuités écologiques longitudinales et transversales

Amélioration de la connaissance



6 – Menaces pesant sur le site et premiers éléments de réponse

Etalement urbain	Sensibilisation des élus locaux et application de la réglementation
Eutrophisation et envasement, dégradation de la qualité de l'eau	Aménagement des BV avec le Plan Somme et SAGE
Dérèglement climatique : phénomènes extrêmes	Gestion de l'eau, aménagement des BV
Espèces Exotiques Envahissantes	Programme de prévention, réseau de veille et travaux de lutte
Retrait de l'élevage ou au contraire pression de ces mêmes pratiques sur des secteurs différents	Programme de maintien de l'élevage, MAEC, ICHN, soutien aux filières
abandon des pratiques d'entretien (chasse, pêche...) et au contraire pression de ces mêmes pratiques sur des secteurs différents	Sensibilisation des usagers et accompagnement technique

6 – Concertation et co construction du projet

1ère étape : analyser les critères scientifiques

- **Mobilisation du groupe de travail scientifique du Schéma** spécifiquement sur l'accompagnement du Département dans l'étude de faisabilité d'un label Ramsar :
 - ✓ Membres du groupe de travail : CENP, CBN, Picardie-Nature, SMBSGLP, DREAL, FDAAPPMA, Fédération de chasse, AEAP, CELRL, Région,
 - ✓ Groupe contributeurs : CENP, CBN, Picardie-Nature, DREAL et SMBSGLP.
- **Accueil d'un stagiaire en Master 2** : méthodologie d'analyse des critères, ébauches de périmètre, 1ère version de la FDR) et d'animer le Conseil scientifique (organisation des réunions, production des documents de travail).

Résultats :

- 3 critères retenus, 1^{er} périmètre sur la vallée de Somme et Avre, 1ère version de la FDR.
- retour vers les élus du Département pour affirmer la faisabilité scientifique, élément fondateur du projet, et solliciter l'aval politique pour engager officiellement le projet et le Département

2ème étape : réaliser la concertation

- Conformément à la circulaire de 2009 : consultation des COPIL Natura 2000 puis constitution du comité de suivi par le Préfet et désignation du Département comme structure animatrice
- Proposition de la DREAL : consultation du CSRPN (extension du périmètre plus en amont, intégration de nouvelles espèces en argumentaire, compléments sur les EEE) puis commission des sites Nature et Paysage
- Autres échanges : visite du site Ramsar Audomarois, réunions de travail et échanges avec les contributeurs, présentation devant le conseil scientifique du futur PNR « Picardie Maritime »

Résultats :

- **avis positif des COPIL Natura 2000 (requis dans la circulaire de 2009)**
- **enrichissement du projet (périmètre et FDR) et avis favorable du CSRPN**
- **élargissement de la concertation pour une meilleure intégration du projet**

S

3ème étape : finaliser le projet

- Comité de suivi de janvier 2015 : 1ère version de la FDR et périmètre validés
- Groupe de travail sur le périmètre : mars 2015
- Envoi de la FDR complétée et périmètre officiellement au Préfet : mars 2015
- Reprise du dossier début 2016 après changement d'exécutif au Département
- Remplissage de la FDR en ligne consolidée (avec CENP, CBN et experts) et dossiers complémentaires en octobre 2016
- Consultation administrative du Préfet de Région : mai 2017
- Visite de la délégation MNHN-Ramsar France et Ministère : fin juillet 2017
- Avis CNPN en octobre 2017 sur la base du rapport du MNHN puis consultation groupe national zones humides

**6 critères retenus sur proposition MNHN
Obtention du label visé pour fin 2017**

7. Perspectives à court terme

Echanges et actions communes avec le site de la baie de Somme :

- Poissons migrateurs : Anguille européenne, Saumon d'atlantique, Lamproie fluviatile
- Habitats et espèces des milieux tourbeux alcalins : Ache rampante , Liparis de Loesel, Blongios nain...
- Lutte contre les EEE
- Accueil en commun du forum des gestionnaires Ramsar en 2019

Lancement du plan de gestion intégrateur (méthodologie du site Baie de Somme, étude de faisabilité de l'extension jusqu'aux sources dans l'Aisne, guichet unique MAEC...)

Actions transversales au sein du Département : lutte contre EEE, gestion des niveaux d'eau, continuités écologiques,

Gouvernance partagée avec CENP et EPTB Somme AMEVA

Collaborations étroites avec AFB et FDAAPPMA : avancées du critère 8



Merci de votre attention.

Corinne VASSALLI, Directrice
Gwénaële MELENEC, Responsable du pôle biodiversité
Direction de l'Environnement et des Energies
Conseil départemental de la Somme
43, rue de la République
80026 Amiens Cedex 1 – CS 32 615